

Date de Convocation 24/03/2015	L'an deux mille quinze Le vendredi 10 avril à 20 heures 30 Le Conseil municipal
Date d'affichage 24/03/2015	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire Etaient présents: P.GRAVIER -B.CANU – JM.COURVALET – JP.SPENNEL-JC.BOURNE CHASTEL-F.CHOUBEIR-P.HYEST- C.DUBOIS-V.GRANDET-B.KARPOFF-JC.QUILLET- T.VENDROUX.
En exercice 15	
Présents 13	Formant la majorité des membres en exercice
Votants 13	Absents: L.BOUCART – C.KELLER

M. Patrick HYEST a été élu secrétaire.

Délibération relative à l'instruction des autorisations du droit des sols par la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs :

Considérant qu'il y a intérêt pour la commune de confier l'instruction des autorisations du droit des sols à une structure supra-communale dans le cadre de la mutualisation des moyens avec d'autres communes du territoire du Vexin Normand ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- L'instruction des autorisations du droit des sols ci-après définies est confiée au service instructeur de la Communauté de communes des Andelys et des Environs :

- les permis de construire
- les permis de démolir
- les permis d'aménager
- les déclarations préalables
- les certificats d'urbanisme opérationnels

Délibération d'adhésion au système de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (ACTES) :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle veut participer au projet national ACTES (Aides au Contrôle de légalité d'EmatérialiSé), dispositif de télétransmission mis en œuvre par le ministère de l'intérieur.

Les avantages attendus par la télétransmission se mesurent notamment en termes d'économies de papier et d'affranchissement postal, ainsi que des gains de temps dans l'acheminement des actes, l'archivage et les recherches documentaires. Il convient de choisir un opérateur de télétransmission homologué par le ministère. Le choix se porte sur IXBUS (société SRCI). Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à :

- Signer la convention avec le représentant de l'Etat.
 - Acquérir un certificat de signature électronique.
 - Signer les différents documents, avec l'opérateur de télétransmission retenu IXBUS, nécessaire à la télétransmission.
- .

Approbation du compte de gestion 2014 :

Considérant que le compte de gestion 2014, dont le montant des mandats émis et des titres à recouvrer est conforme aux écritures de la comptabilité administrative du Maire, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2014 dressé par Mme Agnès JANIN, receveuse.

Approbation du compte administratif 2014 :

Lecture est faite du compte administratif 2014 dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses	279.363,68 €	
Recettes	345.962,21 €	
Excédent de clôture :		66.598,53 €
Excédent reporté 2013 :		12.000 €
Excédent total :		78.598,53 €

Investissement

Dépenses	104.430,58 €	
Recettes	138.407,00 €	
Excédent de clôture :		33.976,42 €
Excédent 2013 :		4.831,31 €
Excédent total :		38.807,73 €

Excédent total cumulé : 117.406,26 €

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2014.

Affectation du résultat 2014:

Le conseil municipal décide d'affecter en section d'investissement le résultat de la section de fonctionnement pour le financement des investissements 2015 pour un montant de 46.413,53 € et le solde en recettes de la section de fonctionnement pour 32.185 €

Adoption du Budget Primitif 2015 :

Mme le Maire présente le Budget Primitif suivant :

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 366.270 €, et en investissement à 209.487 €.

Le conseil municipal a voté les subventions suivantes :

- Association des anciens combattants 200 €
- Coopérative scolaire 580 €
- Association Entre les lignes 500 € + 200 € (fête des 10 ans)
- ASALF 300 €
- Restos du cœur 75 €
- Téléthon 75 €
- Fondation du patrimoine 350 €

Les investissements suivants ont été votés :

- Entretien : 8.000 €
- Communication : 2.350 €
- Trottoirs rue abreuvoir : 2.352 €
- Jeunesse et sport (fitness) : 13.000 €
- 1 Eclairage public rue de l'abreuvoir : 1.667 €
- Enfouissement des réseaux au Coudray (TR1) : 35.000 €
- Agrandissement et aménagement du cimetière : 50.000 €
- Modification du Plan Local d'Urbanisme : 5.000 €
- Radars pédagogiques : 6.000 €
- Travaux salle des fêtes (mise aux normes) : 25.000 €
- Restauration chapelle ste Austreberte : 10.000 €
- Accès handicapés salle de classe : 1.800 €
- Signalétique : 5.620 €
- Logiciel tiers de télétransmission : 1.000 €

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les taux des 4 taxes communales de 1% (3 voix CONTRE : P.HYEST – JC.BOURNE CHASTEL – JM.COURVALET). Il est demandé qu'une information soit transmise aux habitants sur cette augmentation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a adopté le budget primitif 2015.

Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Considérant l'obligation faite par la loi ALUR d'adapter notre PLU à cette nouvelle loi ;

Considérant la nécessité de modifier certains articles du règlement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le Plan Local d'Urbanisme.

Questions diverses :

- Mme le Maire informe le conseil qu'elle a été obligée de recruter une personne pour pallier à l'absence de Nathalie CANU et demande au conseil une autorisation globale pour recruter en cas d'absence du personnel communal. Proposition adoptée.

- M.HYEST informe le conseil de la dangerosité du carrefour rue guérard et rue de l'abreuvoir, notamment au niveau des caniveaux de traversée de route, qui servent aux écoulements des eaux de ruissellement, qui sont décelées. Mme le Maire contactera les services de l'agence routière du département pour une mise en sécurité.

La séance est levée à 23h25